



# La chronique du CESA

## 1<sup>er</sup> avril 1933 : création de l'armée de l'air

Le 1<sup>er</sup> avril 1933, en vertu d'un simple décret, la France se dote, après la Grande-Bretagne (la *Royal Air Force*, en 1918) et l'Italie (la *Regia Aeronautica*, en 1923), d'une aviation institutionnellement indépendante qui reçoit le nom d'armée de l'air. L'idée de créer une telle entité remonte aussi loin que la Grande Guerre, et les aviateurs français, éclairés par les enseignements de ce conflit dans lequel l'arme aérienne a joué un rôle important, font campagne en ce sens, soutenus par des groupes de pression politiques et médiatiques.

### Un projet avorté

Ce n'est cependant qu'après l'institutionnalisation d'un ministère de l'Air, à l'automne 1928, qu'un projet visant à réunir des moyens aériens dispersés entre de nombreux organismes ministériels (Guerre, Marine, Transports, Colonies, notamment) est élaboré. Finalisé dans les premières semaines de 1929, le texte de loi en question n'est pas adopté, en raison de la résistance qu'opposent l'armée de terre et la marine, qui redoutent d'être privés de leurs propres moyens aériens. Un semblant d'organisation centralisée, instituant un état-major général qui coiffe des forces de terre et de mer, est cependant réalisé, sans toutefois que l'unification des moyens en aviation soit finalisée.

### Un décret et deux lois

Les négociations menées entre les ministres de la Guerre, de l'Air et de la Marine entre 1930 et 1932 permettent d'arriver à un compromis. Par ailleurs, l'arrivée au pouvoir d'Hitler en Allemagne, en créant un climat international dangereux, favorise la marche vers l'unité des forces aériennes et fait de leur indépendance un processus inéluctable. Le 1<sup>er</sup> avril 1933, un décret paraphé de la main du ministre de l'Air, Pierre Cot, entérine la création de l'armée de l'air dont les missions principales consistent en l'appui aux forces de surface, en la défense aérienne du territoire et en des actions à caractère autonome. Deux lois successives (30 juin 1933 et 2 juillet 1934) viendront organiser la nouvelle armée du dispositif militaire français.